

Les commissions du conseil municipal

CE numéro de notre périodique communal a pour ambition d'expliquer le fonctionnement de l'administration de la commune et pour commencer de parler des commissions du conseil municipal.

Dès l'élection du nouveau conseil, des commissions sont constituées. Chaque conseiller en choisit une ou plusieurs qui traitent des questions qui l'intéressent plus particulièrement.

Ces commissions ne sont pas figées définitivement dans un village comme le nôtre où on peut encore éviter trop de formalisme. Elles sont en principe présidées par le maire mais, le plus souvent, un président est élu pour les animer.

Le conseil municipal reçoit les avis de chaque commission quand une question de sa compétence se pose ; par exemple, le conseil va prochainement avoir à se prononcer sur la réhabilitation de l'église Saint-Martin et c'est la commission des bâtiments communaux qui lui présentera les possibilités d'aménagements et les subventions espérées.

Le travail de groupe qui est fait dans ces instances permet de confronter des avis différents et de faire naître de nouvelles idées même si la décision finale est du ressort du conseil dans son ensemble.

Ce fonctionnement spécialise certains conseillers sur des questions précises de façon à ne pas concentrer toute la connaissance des dossiers sur le maire, les adjoints et le secrétaire de mairie.



Il faut désormais s'accoutumer au nouveau visage de la mairie de Bonnut.

Des détails ne sont pas encore définis, comme l'emplacement des drapeaux ou l'enseigne officielle qui n'est ici que suggérée. Ce que l'on sait, c'est que l'entrée du citoyen est au centre, et non à droite. La grande porte étant une salle de réunion aussi vaste qu'une chapelle moyenne. Comme on peut le voir sur le plan (p. 9), les conditions de travail des équipes municipales seront considérablement améliorées ainsi que l'accueil des administrés. On voit déjà sur cette photo prise en fin de chantier, que de l'ensemble se dégage une certaine personnalité.

Dans certaines situations, on a envisagé de mettre en place des commissions temporaires pour traiter d'une question nouvelle, par exemple la révision de carte communale mais, finalement, les groupes existants peuvent très bien s'adapter à des questions plus larges que la définition de départ. Il n'est d'ailleurs pas exclu que plusieurs commissions se retrouvent pour discuter d'un projet.

C'est donc dans les commissions que doit se faire une partie importante du travail des conseillers municipaux

car il est difficile de rentrer dans le détail des dossiers au cours des séances du conseil, même quand elles durent trois ou quatre heures, vous verrez en lisant ce numéro que les questions sont nombreuses et variées.

JEAN LACAZEDIEU

Les Saisons de Bonnut

Bulletin municipal épisodique
Mairie de Bonnut (Pyrénées-Atlantiques)
Directrice de la publication : Aline Lagièrre
Imprimerie Moulia Frères à Orthez
Dépôt légal à parution

Séance du 10 décembre 2004

Présents : M^{mes} et MM. Jean Lacazedieu, maire, André Marladot, Nadine Forsans, Alain Laborde, Jean-Michel Fourcade, Daniel Gourdain, Denise Laborde, Colette Lamaison, Alain Lapeyre, Pierre Larrouture, Raymond Populus.

Absents excusés : M^{me} Aline Lagièrre (donne procuration à André Marladot), MM. Jean-Paul Guérineau et Claude Demarsan

Aménagement d'une salle de réception à la salle Marcelle-Larrégneste.

La salle des sports a été rénovée et mise aux normes de sécurité en 1997. D'autre part, une installation de cuisine pour les besoins des associations de la commune a été réalisée en 2003.

Il convient de compléter l'équipement de la salle des sports par l'aménagement d'une salle de réception, de toilettes accessibles aux handicapés et d'une installation de chauffage.

Le maire propose de déposer ce dossier auprès de l'État pour l'obtention de subventions dans le cadre de la DGE, précise que le financement TTC de cette opération pourrait être réalisé de la manière suivante :

DGE	46 981 €
Fonds propres	13 423 €
Emprunts	73 828 €
<i>Total</i>	134 232 €

Choix des entreprises à retenir pour les travaux de construction d'une mairie.

Suite à l'appel d'offres procédure adaptée, selon l'article 28, titre 3 du *Code des marchés publics* du 31 août 2004, suite aux ouvertures des plis du 24 septembre et du 29 octobre 2004, suite aux rapports de la Commission d'ouverture des plis du 1er octobre et du 5 novembre 2004, le maire propose au Conseil de retenir les propositions effectuées par la commission d'ouverture des plis. Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité dont une abstention, approuve ce choix et retient les entreprises ci-dessous (montant en € TTC) :

Lot 1, maçonnerie, VRD <i>Jean-Pierre Bessouat</i>	29 906,13
Lot 2, charpente, couverture, zinguerie <i>Bernard Cazenave</i>	17 629,70
Lot 3, carrelage, faïences <i>Jacques Bareille</i>	7 512,75
Lot 4, menuiserie PVC, alu <i>Raymond Mansanné</i>	10 741,52
Lot 5, menuiserie bois <i>Jean-Marie Tuquoï</i>	6 164,15
Lot 6, plâtrerie, isolation, faux plafonds <i>SA Cangrand</i>	13 717,31
Lot 7, électricité, VMC, chauffage <i>Signal</i>	10 866,94
— lot 8, plomberie, sanitaire <i>Multiservice (Roland Lagouarde)</i>	4 117,23
Lot 9, peinture : <i>SÀRL Lapos-Ribeiro</i>	4 871,64

Le montant total des travaux s'élève à la somme de 105 727,37 € TTC.

Approbation du contrat de maîtrise d'œuvre de l'agence *Camiade-Lafourcade*, architecte à Habas (40), selon les modalités du CCAP, acte d'engagement pour un montant de 8 204,56 €

TTC. Ce contrat annule et remplace la lettre de commande en date du 17 novembre 2003 d'un montant de 4 544,80 € TTC.

Acceptation du contrat d'*Aquitaine Ingénierie*, coordonnateur SPS à Saint-Paul-lès-Dax (40), selon la proposition de M. Corsès en date du 6 mai 2004 pour un montant de 837,20 € TTC.

Le Conseil autorise le maire à signer les marchés et divers documents nécessaires à l'exécution desdits travaux et les adopte à la majorité dont une abstention.

Complément : le maire informe le Conseil qu'il reste à chiffrer la partie du terrassement et quelques travaux aux alentours de la nouvelle mairie.

Approbation d'adhésion de la Communauté de communes du canton d'Orthez au syndicat mixte du Béarn des Gaves.

Par délibération en date du 7 octobre 2004, la CCO a approuvé les statuts du futur Béarn des Gaves qui aura pour compétence d'initier, étudier, programmer, animer et coordonner toutes les actions de développement touristique du territoire et, notamment, conduire la procédure de pôle touristique rural avec pour objectif d'être labellisé « Pays d'art et d'histoire » et d'instituer un office de tourisme de pôle. Il lui sera transféré la compétence tourisme stricto sensu (accueil, information, promotion, commercialisation).

En l'absence de précisions dans les statuts de la CCO, il est proposé au Conseil d'approuver l'adhésion de la CCO au Béarn des Gaves (Statuts ci-après).

Le Conseil après délibéré, vote : 6 voix pour et 5 abstentions.

Statuts du syndicat mixte Béarn des Gaves

Département des Pyrénées-Atlantiques.

Cantons de Navarrenx, Orthez, Sauveterre-de-Béarn, Salies-de-Béarn

Article premier.

En application des articles 5721-1 et suivants du *Code général des collectivités territoriales*, il est formé entre :

— la Communauté de communes du canton de Navarrenx,

— la Communauté de communes du canton d'Orthez,

— la Communauté de communes de Sauveterre-de-Béarn,

— les communes de Laàs, Bugnein et Araujuzon du SIVU Gave et Lausset,

— les communes d'Auterrive, Bérenx, Carresse-Cassaber, Castagnède, Escos, Labastide-Villefranche, Lahontan, Léren, Saint-Dos, Saint-Pé-de-Léren et Salies-de-Béarn du canton de Salies-de-Béarn,

un syndicat mixte qui prend la dénomination de :

Syndicat mixte du Béarn des Gaves

Article 2.

Le Syndicat a pour vocation : d'initier, étudier, programmer, animer et coordonner toutes les actions de développement touristique du territoire et notamment conduire la procédure de pôle touristique rural avec pour objectif d'être

labellisé « Pays d'art et d'histoire », d'instituer un office de tourisme de pôle.

Article 3.

Le siège est fixé à la Communauté de communes du canton d'Orthez. Sur décision du Comité syndical, les réunions peuvent être tenues dans une des communes membres des collectivités adhérentes.

Article 4.

Le Syndicat est institué pour une durée indéterminée.

Article 5.

Le comité syndical est composé de délégués élus par l'assemblée délibérante de chacune des collectivités associées comme suit :

— la Communauté de communes du canton de Navarrenx : 11 délégués, 11 suppléants,

— la Communauté de communes du canton d'Orthez : 11 délégués, 11 suppléants,

— la Communauté de communes de Sauveterre-de-Béarn : 11 délégués, 11 suppléants,

— Les communes d'Auterrive, Bérenx, Carresse-Cassaber, Castagnède, Escos, Labastide-Villefranche, Lahontan, Léren, Saint-Dos, Saint-Pé-de-Léren et Salies-de-Béarn du canton de Salies-de-Béarn et les communes de Laàs, Bugnein et Araujuzon du SIVU Gave et Lausset : 1 délégué, 1 suppléant pour chaque commune.

Article 6.

La composition du Bureau sera arrêtée par le Comité syndical, conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 7.

La contribution des collectivités membres aux dépenses d'administration générale, d'études et de projets du Syndicat est fixée pour chacune des collectivités selon les deux critères suivants :

— le nombre d'habitants affecté d'un coefficient multiplicateur 1,

— le nombre de lits touristiques affecté d'un coefficient multiplicateur 15.

Modification des statuts de la CCO

Prise de compétence de la CCO pour l'aménagement et l'équipement d'une aire de grand passage des gens du voyage.

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, il est prévu, pour le secteur d'Orthez, la création d'une aire de grand passage d'une capacité de cinquante places de caravanes.

Cette aire a été provisoirement ouverte en 2002, à proximité de la zone d'activité de « Louis ». Après transfert en pleine propriété des zones industrielles à la CCO, et compte tenu du projet de commercialisation de cette zone, il est urgent de trouver un autre terrain pour l'installation des gens du voyage.

La création d'une aire de grand passage sur le territoire de la CCO limiterait les nuisances des installations sauvages des gens du voyage dans les communes.

Un terrain pourrait être proposé par la ville d'Orthez. L'aménagement, l'équipement et la gestion seraient à la charge de la CCO.

Pour engager ces travaux d'aménagement, il est indispensable que la CCO se dote de la compétence « l'aménagement, l'équipement et la gestion d'une aire de grand passage des gens du voyage ».

Le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte 9 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions, le principe d'intégrer dans les statuts de la CCO, une compétence nouvelle qui sera intitulée : « l'aménagement, l'équipement et la gestion d'une aire de grand passage des gens du voyage », non sans préciser qu'en vertu de l'article L. 5214-16 du *Code général des collectivités territoriales*, les communes sont obligatoirement consultées en cas d'intégration d'une compétence nouvelle ou d'une modification des statuts, que ce transfert sera effectif par arrêté préfectoral après décision concordante par délibération du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres, à la majorité qualifiée.

Modification des statuts de la CCO

Intégration de la mission locale pour l'emploi dans les compétences de la Communauté de communes d'Orthez :

Le maire rappelle qu'une mission locale pour l'emploi dénommée « Mission locale Horizons du Béarn » a été créée pour intervenir sur le territoire béarnais composé de 12 cantons : Accous, Aramits, Arthez-de-Béarn, Arudy, Lagor, Laruns, Lasseube, Monein, Oloron-Est et Oloron-Ouest, Orthez et Salies-de-Béarn.

La CCO n'ayant pas la compétence pour la mise en œuvre de la politique pour l'emploi, la ville d'Orthez représente notre canton dans le conseil d'administration de cette association.

Afin d'être en cohérence avec les statuts de l'association qui prévoient l'adhésion des Communautés de communes de Lacq, du canton d'Orthez et du piémont oloronais, il est proposé aux communes du canton d'Orthez d'intégrer dans les compétences de la CCO « la mise en œuvre de la politique de l'emploi et l'insertion des jeunes. »

Le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le principe d'intégrer dans les statuts de la CCO une compétence nouvelle qui sera intitulée : « la mise en œuvre de la politique de l'emploi et l'insertion des jeunes », non sans préciser qu'en vertu de l'article L. 5214-16 du *Code général des collectivités territoriales*, les communes sont obligatoirement consultées en cas d'intégration d'une compétence nouvelle ou d'une modification des statuts, que ce transfert sera effectif par arrêté préfectoral après décision concordante par délibération du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres, à la majorité qualifiée.

Extension de compétences aux TIC

Objet : extension de compétences aux technologies de l'information et de la communication, lancement d'un projet *Cyberbase* dans le cadre du plan départemental *Cyberbase*.

Le maire explique aux membres du conseil communautaire que le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques a souhaité mettre en œuvre

une politique d'accompagnement pour instituer sur tout le département des espaces publics multimédias. Il s'est doté d'une régie départementale, l'Agence départementale du numérique, pour favoriser ce programme.

Le label *Cyberbase* a été créé par la Caisse des dépôts et consignations. Cette labellisation permettra de profiter de financements avantageux pouvant atteindre :

— 80 % des investissements pour un plafond subventionnable de 92 000 € (hors immobilier),

— 80 % sur cinq ans de la part salariale (plafonnées à 25 000 €) pour le fonctionnement par l'embauche d'un animateur.

Pour engager la procédure, la communauté pourra être assistée à deux niveaux :

— par l'Agence départementale du numérique, pour établir l'architecture et le fonctionnement de la cyberbase et de ses points relais sur le territoire intercommunal ;

— par la Caisse des dépôts et consignations pour établir le cahier des charges relatif au projet définitif.

C'est la Communauté de communes qui doit être porteuse du projet. Elle doit pour cela étendre ses compétences à la compétence TIC.

Le maire propose aux conseillers d'adopter la compétence TIC et de saisir le Conseil général afin d'étudier le montage d'un projet *Cyberbase* sur le territoire intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil refuse (3 voix pour, 6 voix contre, 3 abstentions) d'étendre ses compétences aux technologies de l'information et de la communication (TIC), de mettre en place une politique locale en matière de TIC en développant le projet *Cyberbase* dans le cadre du plan du Conseil général, sur le territoire intercommunal, par une cyberbase centre et des points relais, de saisir le Conseil général, l'Agence départementale du numérique et la Caisse de dépôt et consignation pour le lancement des études préalables.

Voirie

Aliénation et déplacement d'une portion du chemin Lalanne entre les maisons Mouchacq et Cabin, chemin rural n° 5.

Le maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait de déplacer une portion du chemin rural, dit chemin Lalanne, situé entre les maisons Mouchacq et Cabin, afin de rendre les limites de propriété plus rectilignes et améliorer la sécurité et la commodité de la circulation.

Il propose d'acquérir 1 115 m² à prélever sur la parcelle cadastrée 444-446-1140 section A, appartenant à M. Claude Tastet et de céder en contrepartie à M. Tastet l'ancienne emprise d'une superficie de 930 m², le tout conformément au plan parcellaire qu'il présente.

Le maire expose qu'il convient de procéder à une enquête publique avant de finaliser ces opérations. Il demande au Conseil de se prononcer sur cette question.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré, donne son accord de principe sur :

— le déplacement d'une portion du chemin rural dit chemin Lalanne, située entre les maisons Mouchacq et Cabin,

— la suppression et l'aliénation de l'ancienne emprise,

— les acquisitions et les cessions relatives à cette affaire,

et charge le maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération, notamment de mettre le projet à l'enquête.

Assiette de coupes de bois, exercice 2005

Le maire donne lecture au Conseil de la lettre du chef de l'unité territoriale de l'Office des forêts à Monein-Nay, concernant les coupes à ajourner en 2005 dans la forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, demande à l'Office national des forêts l'ajournement de l'état d'assiette 2005 des coupes d'amélioration à marquer dans les parcelles 2 et 5.

Concours du receveur municipal, attribution d'indemnités

Le Conseil municipal,

— vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

— vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

— vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1962 relatif aux indemnités de confection et d'aide à la préparation des documents budgétaires,

— vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités de conseil financier,

— considérant les services rendus par M. Jean-François Caldeira, receveur, en matière budgétaire,

— décide de lui accorder à l'unanimité l'indemnité de conseil au taux normal, selon le mode de calcul défini à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires.

Régularisation d'écriture pour les travaux financés par le Syndicat d'électrification, exercice 2004

Le maire expose au Conseil que certains articles du budget primitif de 2004 sont insuffisants pour le règlement des dépenses de l'exercice : régularisation comptable des emprunts contractés par le Syndicat départemental d'électrification pour travaux sur le réseau de distribution de la commune.

Articles	Section de fonctionnement	Crédits votés	Crédits nouveaux
6611	Intérêts	11 500,00	-1 730,96
6554	Contributions aux groupements de collectivités	900,00	6 248,44
023	Virement à la section d'investissement	58 811,00	-4 517,48
	<i>Dépenses</i>		0,00
	<i>Recettes</i>		0,00
	Section d'investissement		
16875	Emprunts groupements de collectivités	15 900,00	-4 517,48
16876	Emprunts autres EPL		3 243,82
1641	Emprunts hall des sports		350,00
	<i>Dépenses</i>		-923,66
1021	Dotation		3 243,82
165	Emprunts et dettes		350,00
021	Virement à la section de fonctionnement	58 811,00	-4 517,48
	<i>Recettes</i>		-923,66

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les crédits nouveaux ci-dessus.

Prime de fin d'année et cadeau de départ de Marc Gardère

Le maire expose que Marc Gardère met fin à son contrat le 31 décembre 2004. Afin de le remercier pour ses services auprès de la commune, le maire propose de lui offrir une prime de fin d'année d'un montant de 102,60 € et un téléphone portable d'une valeur de 189 €.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses

Travaux de la poste. — Le maire explique le mode d'installation des coffrets EDF pour les futurs logements prévus dans la commune. L'alimentation doit se faire par l'extérieur afin d'obtenir le consuel EDF (le vérificateur). Il est donc nécessaire de faire installer un compteur supplémentaire ; ce qui fait un total de quatre compteurs à prévoir.

Le Conseil propose de renforcer l'isolation du mur sur le côté du logement d'Adèle Luquet.

Daniel Gourdain suggère de prolonger la marquise qui se trouve derrière la mairie pour préserver les futurs logements de l'humidité.

Le maire rappelle les normes strictes de sécurité à respecter pour la salle de bain.

Le charpentier va détruire la cheminée existante et installer deux fenêtres Vélux sur la toiture.

C'est Roland Lagouarde qui réalisera les travaux pour les sanitaires.

À prévoir au budget 2005. — Réparation et amélioration des logements.

Fin du contrat de Marc Gardère. — André Marladot expose au Conseil que Marc Gardère met fin à son contrat fin décembre 2004 d'un commun accord avec la Commune.

Départ du facteur. — Le facteur d'une grande partie de la commune, Maurice, a fait valoir ses droits à la retraite et nous quitte le 24 décembre 2004. André Marladot s'occupe du cadeau, prévu exceptionnellement en raison de ce que ce représentant du service public a été reconnu comme particulièrement attaché à sa mission dans notre commune.

Cantine de l'école. — Daniel Gourdain s'est renseigné auprès de la commune de Baigts-de-

Béarn pour les repas de cantine. Le prix d'un repas s'élève à 2,11 € à Baigts, alors qu'à Bonnut le prix est de 1,87 €. Les 40 repas sont commandés la veille et livrés le matin, le livreur possède une clef. Les cuisines sont équipées d'un réfrigérateur adapté à recevoir les barquettes des repas, d'un four électrique où les plats sont réchauffés, d'un lave-linge, ainsi qu'un accès adapté pour entrer et sortir de la cantine. 2 personnes sont prévues pour garder les enfants. Les horaires du personnel sont de 11 h 30 à 14 h 30.

Daniel Gourdain propose de prévoir d'ores et déjà un lave-linge pour les cuisines de l'école.

Garderie de l'école. — Les parents d'élèves ont émis le souhait de faire prolonger le temps de garderie le soir, car certains parents ne sont pas de retour du travail avant 19 h. Or, à ce jour Daniel Gourdain n'a pas encore toutes les réponses attendues. Seulement 3 à 4 enfants seraient susceptibles de rester le soir pour le moment. Le coût annuel pour quatre heures de garderie supplémentaire s'élève à 1600 €.

Les parents seraient prêts à payer un supplément. Le débat reste ouvert. Le maire trouve le coût très élevé pour le nombre d'enfants concernés. D'autres solutions seront étudiées en concertation avec l'association des parents d'élèves.

Plan local de randonnée. — Alain Laborde explique au Conseil que la révision des panneaux de randonnée sera faite prochainement. Un avis d'appel offre a été lancé sur les chemins au niveau de la signalétique.

Un référent pour ce projet doit être désigné parmi le Conseil. À l'unanimité, et avec son accord, c'est Alain Laborde qui est désigné.

M. Pierre Larrouture signale que certaines voitures comme les 4 x 4 empruntent les chemins pédestres.

Travaux d'électrification. — Jean-Michel Fourcade annonce que les travaux prévus par INEO sont reportés au 17 décembre 2004.

Travaux chemin Lamothe. — Le maire donne lecture au Conseil du courrier du préfet concernant le chemin de Lamothe. Il propose de rechercher un terrain d'entente et d'engager des réparations sur le chemin. Pour cela une ligne de crédit sera définie et les travaux seront réalisés en 2005.

Séance du 11 février 2005

Présents : M^{mes} et MM. Jean Lacazedieu, maire, André Marladot, Nadine Forsans, Alain Laborde, Claude Demarson, Jean-Michel Fourcade, Jean-Paul Guérineau, Denise Laborde, Colette Lamaison, Alain Lapeyre, Pierre Larrouture, Raymond Populus.

Absents : Daniel Gourdain (donne procuration à Alain Laborde), Aline Lagière (est arrivée en cours de séance).

Modalités de révision des contrats de location.

Le maire expose au Conseil qu'il lui paraît souhaitable, dans le but d'en simplifier la gestion, d'harmoniser les dates de révision annuelle des baux consentis par la commune. À cet effet, retenir la date du 1er janvier constituerait la solution la plus simple à mettre en œuvre, le Receveur municipal ayant par ailleurs donné son accord pour gérer lui-même la procédure.

Le Conseil, après en avoir délibéré adopte cette proposition à l'unanimité des présents, retient la date du 1er janvier 2006 pour la prochaine révision des loyers qui ne seraient pas par ailleurs déjà révisables le 1er janvier et autorise le maire à signer les avenants nécessaires avec les locataires.

Désignation d'un adjoint pour la signature des actes.

Le maire expose qu'il peut être amené à établir des actes en la forme administrative pour des opérations intéressant la commune, plus particulièrement des acquisitions ou des aliénations de terrains. Ne pouvant, étant le rédacteur de ces actes, les signer au nom de la commune, il invite le Conseil à désigner un adjoint à cette fin.

Le Conseil, après avoir entendu le maire et après en avoir largement délibéré, approuve à l'unanimité des présents et désigne André Marladot, premier adjoint, et, en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, Nadine Forsans, adjointe, pour signer, pour le compte de la commune, les actes en la forme administrative qui seront établis par le maire.

Commissaire enquêteur

Le maire expose à l'assemblée que Mlle Sandra Etchemendy a été désignée commissaire enquêteur par arrêté, en date du 17 décembre 2004, pour mener l'enquête publique qui a eu lieu du 11 au 28 janvier 2005 à la mairie de Bonnut, concernant l'aliénation et le déplacement d'une portion du chemin Lalanne, entre les maisons Mouchacq et Cabin. Le maire propose de fixer le montant de sa vacation à 100 €. Accepté à l'unanimité.

Adhésion au Syndicat

Le maire expose au Conseil que le président du Syndicat eau et assainissement des Trois Cantons lui a transmis la délibération du comité syndical étendant son territoire à la commune de Momas pour la compétence assainissement. Il demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande d'adhésion de la commune de Momas à la compétence « assainissement » et l'invite à délibérer. Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil approuve, à l'unani-

mité des présents, l'adhésion de la commune de Momas pour la compétence « assainissement » et retient la date du 1^{er} janvier 2005 pour cette adhésion.

Création d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien

Le maire propose au Conseil de renforcer l'effectif du personnel affecté à l'entretien des bâtiments communaux. Il propose la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien.

Après avoir entendu le maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide la création, à compter du 1^{er} mars 2005, d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Adjoint administratif

Le maire propose au Conseil municipal la transformation d'un emploi d'adjoint administratif en un emploi d'adjoint administratif principal de deuxième classe pour tenir compte des besoins de la collectivité et pour permettre les évolutions de carrière. Après avoir entendu le maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide la transformation d'un emploi permanent d'adjoint administratif en un emploi permanent d'adjoint administratif principal de deuxième classe à compter du 1^{er} février 2005, maintient le temps de travail hebdomadaire à trente heures.

Questions diverses

Base de loisirs du lac de Biron

André Marladot expose le compte rendu de la réunion du Syndicat mixte de la Base de loisirs du 3 février 2005 relative à l'organisation de la saison 2005 et orientation budgétaire. Faute de subventions suffisantes les grands travaux de réaménagement de la Base ne seront pas effectués en 2005. Cependant, la Base évolue : la barrière d'entrée est supprimée, la plage est clôturée, les activités de la plage seront payantes. Le prix s'élèvera à 2,50 € pour les adultes, 1,50 € pour les enfants de 8 à 12 ans, 2 € par personne pour les groupes.

Les nouveautés :

— Aqua Park : c'est un parcours aquatique, gratuit pour les adolescents et les enfants,

— bateaux tamponneurs : 2 € les dix minutes (activité surveillée), de mai à juin, de 14 h à 18 h, les week-ends ; de juillet à août de 14 h 30 à 19 h, tous les jours.

— Power Paddler : bateau à pédales à bras (enfants de 3 à 7 ans) : 2 € les quinze minutes, de mai à juin, de 14 h à 18 h, les week-ends ; de juillet à août, de 12 h à 19 h, tous les jours,

— Paint ball : fusil qui jette des boules de couleurs biodégradables : animation payante.

Le coût des investissements liés aux activités proposées : 44 782 €.

Le potentiel d'autofinancement est de 48 082 €.

La carte de pêche journalière s'élève à 3 € par jour.

La location du court de tennis s'élève à 5 € de l'heure.

Catastrophes naturelles et glissement de terrain

Colette Lamaison rappelle que la commune de Bonnut est située sur des terrains hétérogènes meubles : argiles, sables, limons, etc.

Selon un arrêté relatif aux catastrophes naturelles sur les Pyrénées-Atlantiques, Bonnut est une zone à risque en ce qui concerne les inondations, les coulées de boue, et les tempêtes.

Colette Lamaison regrette l'arrachage des haies et l'arasement des talus sur la colline de Sainte-Marie. Elle précise que la végétation arbustive, les talus et les haies peuvent éviter l'érosion lorsque le terrain est en forte pente.

Le maire explique que les parcelles en question sont maintenant drainées pour permettre à l'eau de mieux s'évacuer. Cette parcelle sera utilisée pour faire une prairie.

Carte communale

Le maire rappelle qu'une réunion a eu lieu en mairie le 8 février 2005 pour recevoir les propriétaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur leurs parcelles.

Jean-Michel Fourcade a été interpellé par un riverain qui n'était pas satisfait car le terrain qu'il voulait rendre constructible n'apparaissait pas sur le projet de la nouvelle carte communale. En effet, la conduite d'eau n'est pas assez importante pour arriver au terrain.

Le maire a appelé la société SOGREAH qui élabore la carte communale pour demander qu'une partie de ce terrain soit rendue constructible. La demande a été acceptée en attendant des remarques des services de l'État.

Hydro-impact a effectué des sondages chez Paticat, Christian Lagouarde (à gauche, en descendant la côte de Berdot), Alain Lapeyre, Dufourcq, Tastet (Nabéra), Jacques Lapeyre (Cabin).

Internet haut débit

Le maire informe le Conseil que France Télécom a transmis un courrier le 20 janvier 2005 concernant le répartiteur qui sera installé le deuxième trimestre 2005.

Chemin Lalanne

Le nouveau chemin de terre est ouvert. L'ancien chemin Cabin-Mouchacq sera comblé.

Fuite

Le maire explique que le Syndicat de l'assainissement a découvert une fuite importante sur le domaine privé. Celle-ci a été réparée. L'ancienne conduite d'eau longeant l'ancien chemin sera déplacée sur le nouveau tracé.

Éclairage du bourg

La société INEO est venue installer l'éclairage public (à l'exception des consoles de façade qui seront placées le mois suivant). Pierre Larroure signale que les réverbères situés en face de l'ancien bar sont trop bas.

Le maire propose d'attendre la fin des travaux pour faire le point avec l'entreprise INEO.

Colette Lamaison demande des précisions sur les fils électriques qui apparaissent sur certains murs des maisons du bourg et pas sur d'autres.

Raymond Populus explique qu'il a fait le tra-

vail lui-même pour dissimuler les gaines électriques.

Jean-Michel Fourcade avait un rendez-vous avec M. Mialocq agent EDF distribution. La commune a l'intention de réaliser les travaux de prolongation de l'enfouissement de réseaux ainsi que l'éclairage du lotissement Saint-Martin et de l'église Sainte-Marie. Un dossier de demande de subvention sera préparé.

Travaux nouvelle mairie

André Marladot détaille les travaux réalisés à ce jour :

Dans la chapelle, le faux plafond a été enlevé ainsi que la tapisserie. Le local vaisselle a été vidé, les fenêtres et les ouvertures ont été percées et le sol mis à niveau. L'entreprise d'électricité *Signal* a passé les gaines électriques. La dalle en béton a été coulée. Toutes les menuiseries seront en alu. Le charpentier est prévu en mars.

Tous les quinze jours, une réunion de chantier est organisée par l'architecte et les entreprises pour mettre au point les différents détails.

Travaux appartement de la poste

Le maire rappelle que les travaux sont en attente pour le moment.

Travaux voirie

Certains chemins de la commune sont très dégradés, l'agent d'entretien se charge de faire quelques réparations. André Marladot propose de noter les heures de Patrick Cabé pour les facturer à la CCO.

M. Jégouzo, directeur général des services de la CCO, est d'accord pour déduire les heures à la CCO, puisque c'est la commune qui réalise la prestation.

André Marladot explique que les arbres qui surplombent la voie communale doivent être coupés chemin Cazaous.

Bois communal

Pierre Larroure rend compte du tirage au sort concernant la vente de bois qui a eu lieu à Labiette en forêt communale. Dix personnes sur quatorze ont été retenues.

Travaux RD 46

Denise Laborde signale que le chauffeur du car transports scolaire est satisfait du nouvel arrêt de bus réalisé sur la RD 46.

Le maire fait prendre connaissance au conseil municipal des devis abris bus et propose de solliciter une subvention du Conseil général.

Programme voirie 2005

Raymond Populus et André Marladot expliquent le bilan voirie 2004 et détaillent le programme voirie 2005.

Assainissement

La mairie doit envoyer la liste des personnes concernées par la réhabilitation de l'assainissement. Claude Demarsan la présentera au Syndicat des Trois cantons.

Avenir de l'école

Un poste d'enseignant va sans doute être supprimé car on compte entre 40 et 50 élèves pour 3 enseignants.

Cimetière Saint-Martin, columbarium

Alain Laborde s'est renseigné sur les différentes possibilités d'installer un jardin du souvenir au cimetière Saint-Martin. La construction d'un mur n'est pas envisageable car le coût est trop élevé. Un columbarium pourrait être installé à ras du sol où les urnes pourraient être déposées. Le coût de ce projet s'élève à 3 600 €.

Le maire rappelle qu'il faut un accord des services de l'État, et qu'il faut soumettre la proposition. Il faut prévoir 4 000 € au budget primitif 2005.

Projet de construction d'un lac

Le maire suggère de faire une proposition financière à M. Lapeyre pour l'achat de ses deux parcelles d'une superficie de 1,38 ha. Celles-ci sembleraient convenir pour le projet de construction de deux bassins : des devis de travaux par trois entreprises sont déjà réalisés.

Commissions et délégations

Le maire propose de modifier la composition des commissions pour les élus qui le souhaitent. Colette Lamaison souhaite intégrer la commission finances et impôts.

Séance du 18 mars 2005

Présents : M^{me} et MM. André Marlado, Alain Laborde, Daniel Gourdain, Jean-Paul Guérineau, Jean-Michel Fourcade, Colette Lamaison, Alain Lapeyre, Raymond Populus.

Absents : M^{mes} Nadine Forsans, Denise Laborde, Aline Lagière (donne procuration à André Marlado) et MM. Claude Demarsan, Pierre Larrouture.

En présence de M. Caldeira (percepteur).

Vente de bois de chauffage en forêt communale

Une vente de bois de chauffage a eu lieu en forêt communale par tirage au sort. Dix personnes ont été retenues. Le maire propose de fixer le prix du lot de bois à 80 €. Le Conseil, à l'unanimité des présents, accepte cette proposition.

Raymond Populus propose de fixer le montant du lot de bois à 100 € lors d'une prochaine vente.

Voirie

Déplacement d'une portion d'un chemin rural, suppression et aliénation de l'ancienne emprise.

Après avoir entendu la communication du maire exposant qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 10 décembre 2004, d'une proposition de déplacement d'une portion du chemin rural dit de Lalanne et de suppression et d'aliénation de l'ancienne emprise, il a fait procéder à une enquête publique par Mlle Etchemendy, commissaire enquêteur désigné par arrêté du 17 décembre 2004, connaissance étant prise des

diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies à l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire-enquêteur,

— considérant que deux mois se sont écoulés à compter de la date d'ouverture de l'enquête sans que les intéressés aient déclaré vouloir se grouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien de la portion du chemin et qu'il n'y a pas lieu dans ces conditions de faire application de l'article L. 161-10 du *Code rural* ;

— considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi ;

— considérant la promesse de cession, pour l'euro symbolique, par le propriétaire riverain ;

— considérant qu'en contrepartie la Commune peut lui céder, pour l'euro symbolique, le terrain constituant l'emprise abandonnée ;

— considérant qu'aucune réclamation n'a été formulée à l'encontre du projet ;

— considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur ;

le Conseil décide, à l'unanimité des présents, le déplacement d'une portion du chemin rural dit de Lalanne, conformément au plan parcellaire ci-annexé ; l'acquisition, pour l'euro symbolique, du terrain nécessaire à la nouvelle emprise, savoir, parcelle cadastrée section A n° 444, p. 446, p. 1140, d'une contenance de 11 à 15 ca, appartenant à M. Tastet, la suppression et l'aliénation, pour l'euro symbolique, de l'emprise inutilisée au profit de M. Tastet, propriétaire riverain. Il précise les frais d'acte seront partagés, charge le maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et notamment d'établir les actes authentiques correspondants, et désigne André Marlado, premier adjoint, pour signer ces actes au nom de la Commune.

Jean-Michel Fourcade demande si le chemin Lalanne va rester en l'état ou si des améliorations vont être apportées au niveau de l'empierrement.

Raymond Populus confirme que le propriétaire s'était engagé à empierre le chemin, mais il est préférable d'attendre que la nouvelle canalisation soit posée.

Jean-Michel Fourcade rappelle que le propriétaire du terrain a effectué des travaux non négligeables pour la commune et qu'il serait souhaitable d'en discuter à la fin des travaux pour la remise en état du chemin.

André Marlado précise que c'est un chemin piétonnier et non une voie qui sera empruntée par les véhicules. Il n'est donc pas nécessaire d'engager des frais supplémentaires.

Compte administratif 2004

Il est présenté par le percepteur M. Caldeira. Quelques explications ont été apportées.

Le Conseil, sous la présidence d'André Marlado, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2004 dressé par le maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement

Dépenses	
Prévues	326 239,13
Réalisées	141 782,83
Reste à réaliser	184 456,30
Recettes prévues	326 239,13
Réalisées	93 780,50
Reste à réaliser	138 144,11

Section de fonctionnement

Dépenses	
Prévues	335 602,05
Réalisées	267 045,67
Reste à réaliser	0,00
Recettes	
Prévues	335 602,05
Réalisées	342 534,29
Reste à réaliser	0,00
Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement	-48 002,33
Fonctionnement	75 488,62
Résultat global	27 486,29

Il est adopté à l'unanimité des présents.

Approbation du compte de gestion de M. Jean-François Caldeira.

Le Conseil, réuni sous la présidence du maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

— après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004 ;

— après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2004, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il est adopté à l'unanimité des présents.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2004

Présenté par le percepteur, M. Caldeira, avec quelques explications.

Le Conseil réuni sous la présidence du maire, — après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2004, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2004 ;

VIE MUNICIPALE

Le point sur les employés communaux de Bonnut

— constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 75 488,62 € ;

— décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- exécution du virement à la section d'investissement, compte 1068, 62 775,56 €,
- affectation à l'excédent reporté, compte 002, 12 713,06 €.

Le Conseil l'adopte à l'unanimité des présents.

M. Caldeira précise que le SDEPA (Syndicat d'électrification des Pyrénées-Atlantiques) réalise les emprunts pour la commune concernant l'électrification rurale, or, malgré de nombreuses relances de la perception, il est impossible pour le SDEPA de leur fournir les tableaux correspondants. M. Caldeira et son prédécesseur M. Bidot les ont réclamés à plusieurs reprises.

Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2005

Le maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

— les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,

— les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales évaluées à 124 477 euros et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents de fixer les taux d'imposition pour l'année 2005 comme suit :

Taxes	Taux 2004	Taux 2005	Bases 2005	Produits 2005
T. H.	10,75	10,75	526 100	56 556
F. B.	10,50	10,50	382 200	40 131
F. N. B.	41,79	41,79	66 500	27 790
		TOTAL		124 477

Le maire fait remarquer que les taux d'imposition 2005 n'ont pas été changés cette année.

Vote du budget primitif 2005

Le percepteur fait lecture du budget primitif dans le détail et annonce :

Section de fonctionnement	328 759 €
Section d'investissement	434 970 €

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité des présents.

Le maire informe le Conseil que les subventions accordées aux associations pour l'année 2005 seront votées à la prochaine réunion du conseil municipal.

Les secrétaires de mairie

Évelyne Poignon, chargée de la comptabilité, a été mutée à Dax en 2004.

Sandra Etchemendy, chargée de l'accueil du public, de l'urbanisme, du service social, etc., assure désormais, depuis le 1^{er} août 2004, le secrétariat des mairies de Saint-Boès et de Saint-Girons.

Sabine Vanicatte a été recrutée le 15 juin 2004, en remplacement des deux secrétaires susnommées et assure seule tous les travaux de secrétariat (trente heures par semaine). Son poste d'emploi d'adjoint administratif a été transformé en emploi d'adjoint administratif principal de deuxième classe, à compter du 1^{er} février 2005.

Les employés municipaux d'entretien

Bernard Moncot est en congé maladie depuis février 2003.

Jean-Michel Pala a démissionné à compter de fin août 2004.

Marc Gardère, en fin de contrat d'emploi consolidé (CFC) a cessé ses fonctions d'agent d'entretien à temps non-complet fin décembre 2004.

Patrick Cabé a été recruté le 13 septembre 2004 en qualité d'agent d'entretien auxiliaire temporaire, en remplacement de Jean-Michel Pala. Il a été nommé agent d'entretien titulaire à temps complet à compter du 1^{er} mars 2005.

Les services de l'école

Pas de changement.

Patricia Lagardère, agent spécialisée des écoles maternelles, seconde la maîtresse et participe à l'entretien des classes.

Josette Belloc, agent d'entretien, exerce des fonctions polyvalentes : cuisine à la cantine et entretien des classes.

Marie-Paule Marmande, agent d'animation à temps partiel, est chargée de la garderie du matin et de celle du soir.

ANDRÉ MARLADOT

Commission finances bilan 2004

Voici ci-dessous les trois taux d'imposition des taxes locales votés le 26 mars 2004 :

Taxes	Taux 2003	Taux 2004	Bases 2004	Produits 2004
T. H.	10,24	10,75	488 800	52 546
F. B.	9,99	10,50	875 800	39 459
F. N. B.	41,79	41,79	65 400	27 331
Total				119 336

Ces 119 336 € permettront de réaliser les projets communaux que vous trouverez par ailleurs.

Rappel des taux nationaux et départementaux :

Taxe	France	Dépt.
Habitation	14,02	14,35
Foncier bâti	17,92	14,03
Foncier non-bâti	42,66	33,41

Affectation de l'excédent de l'exercice 2003, le 26 mars 2004 : 105 944,84 €.

Section investissement	79 337,79 €
Excédent	26 607,05 €

Compte tenu des nombreux projets, les augmentations restent dans la norme.

DANIEL GOURDAIN

Bilan 2004 des commissions municipales

Bâtiment

Logement groupe scolaire n° 1

Réfection du logement :

— peinture et sol : Jacky Lagardère	2 240,60 €
— électricité : Jean-Claude Darracq	395,99 €
— plomberie, sanitaire : Multiservice Roland Lagouarde	1 436,16 €
— fenêtre : Aquitaine Alu	1 820,00 €

Nouveaux locataires : Delphine Ségas et Bertrand Royer.

Nouvelle mairie

(voir plan ci-après)

Choix des entreprises :

— maçonnerie :	
Jean-Pierre Bessouat	29 906,13 €
— charpente, couverture, zinguerie :	
Bernard Cazenave	17 629,70 €
— carrelage, faïence :	
Jacques Bareille	7 512,75 €
— menuiserie PVC, alu :	
Raymond Mansanné	10 741,52 €
— menuiserie bois :	
Jean-Marie Tuquoi	6 164,15 €
— plâtrerie, isolation, faux plafonds :	
SA Cangrand	13 717,31 €
— électricité, UMC, chauffage :	
Signal	10 866,94 €
— plomberie, sanitaire :	
Multiservice (Roland Lagouarde)	4 117,23 €
— peinture :	
SARL Lapos-Ribeiro	4 871,64 €

Total des travaux : 105 727,37 € TTC

Maître d'œuvre :

agence Camiade-Lafourcade	4 544,80 €
---------------------------	------------

Financement :

— subvention d'équipement du Département	26 387 €
— Dotation générale d'équipement (DGE)	13 192 €

Le restant étant couvert par un emprunt.

Fin des travaux : aux alentours du 15 juillet.

ALAIN LAPEYRE

CCAS

Activités du CCAS

L'activité principale du CCAS, c'est bien sûr le service d'aide ménagère. Nous avons employé sept personnes en 2004 (Régine Claverie, Nicole Milleriou, Francine Moncot, Anne-Lise Larrère, Élisabeth Lamazère, Marie-Paule Marmande et Christine Populus) qui ont assuré 1 648 heures auprès de sept personnes. Pour chacune, leur emploi du temps est variable en fonction des besoins et de leur disponibilité.

Toutes les personnes âgées peuvent obtenir une aide ménagère par l'intermédiaire du CCAS de Bonnut, seulement les aides sont différentes selon la situation de chacune.

Soit elles règlent en totalité 13,50 € de l'heure au CCAS, sans aucune participation, ou bien elles font une demande d'aide auprès des différents organismes compétents.

Quoi qu'il arrive, il faut passer soit par la mairie pour obtenir les différents dossiers soit par une assistante sociale qui peut aider dans cette démarche et c'est souvent le cas lorsque la personne sort d'une hospitalisation, car souvent le retour à la maison est difficile.

Les différents dossiers

— Aide sociale : dossier à retirer en mairie avec la liste des pièces à fournir (avec conditions de ressources), à transmettre au Conseil général. Ce dossier concerne uniquement les personnes à revenus très faibles.

— APA (Allocation personnalisée à l'autonomie) : dossier à retirer en mairie avec la liste des pièces à fournir. Ce dossier est à retourner au pôle gérontologique d'Orthez, accompagné d'un certificat médical pour être étudié puis transmis au Conseil général. Pour personnes qui manquent d'autonomie (avec conditions de ressources).

— CRAMA, Organic, MSA : ces dossiers nous sont transmis par les organismes à la demande, lorsque la personne a cotisé à l'une de ces caisses (avec conditions de ressources).

Il est toujours préférable d'être conseillé par une assistante sociale avant

de s'embarquer dans ce genre de procédure, car elles savent quel type de dossier correspond le mieux à la situation de la personne et à ses besoins.

Perspectives d'avenir du CCAS de Bonnut

Une réflexion est menée actuellement au sein de la CCO afin d'étudier la possibilité d'un regroupement des CCAS des communes du canton d'Orthez dans une grande structure.

Portage de repas à domicile

Nous avons mené une enquête sur notre commune, peu de personnes semblaient intéressées par ce style de service ; donc, à l'époque, nous n'avons pas donné de suite favorable pour la mise en place d'une telle prestation au niveau communal. Les choses vont évoluer prochainement. En effet, au niveau de la CCO, dans le cadre de la politique du maintien à domicile des personnes âgées, une étude a été menée pour étendre le service de portage existant sur Orthez aux autres communes du canton. Apparemment, le service va se mettre en place au cours du mois de septembre 2005, il faut s'inscrire à la mairie ou bien téléphoner pour obtenir des renseignements. Nous vous tiendrons bien sûr au courant par le biais du *Paperòt* de l'avancement de ce projet.

Voirie

Section investissement :

— enrochement pont de l'Oursau	13 419,90 €
— enrobés VC de Maysou	11 747,78 €
— enrobés VC de Cabolhe	5 459,52 €
— enrobés VC de Lalotge	2 845,68 €
— tri-couche VC de Lanescou	9 967,78 €
— tri-couche VC de Gayou	1 177,45 €
— travaux réalisés en régie par les services de la CCO sur VC de Lalotge (élargissement) et VC Pelletach (busage)	3 706,54 €
Total investissement	48 324,65 €

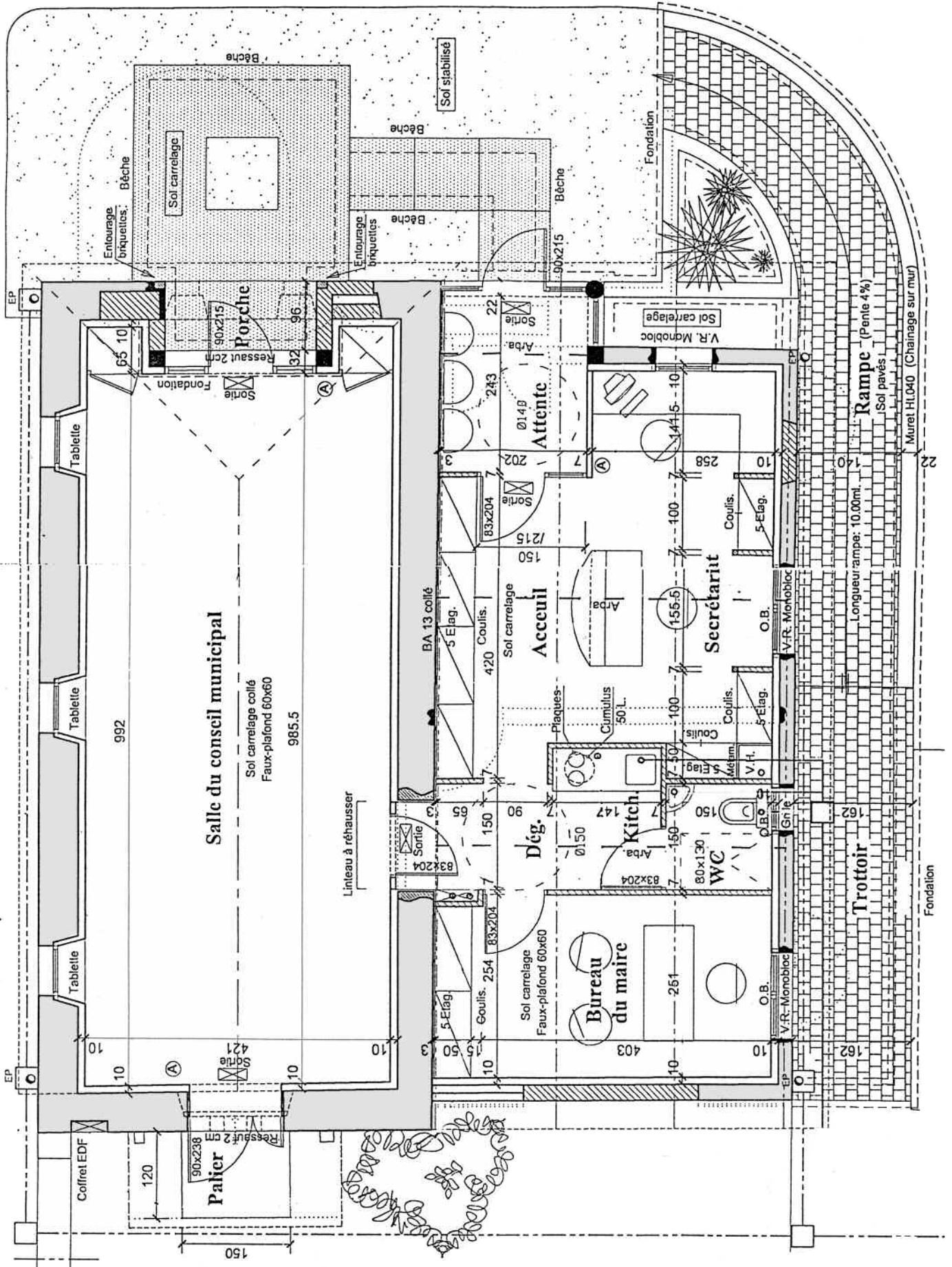
Section fonctionnement :

— fauchage	10 004,00 €
— fournitures et locations	5 355,08 €
— entretien matériel	3 828,00 €
Total fonctionnement	19 187,08 €

RAYMOND POPULUS

Côté de la place de la mairie

Rue du Bourg



Côté de l'ancien presbytère

Le sport à Bonnut

UNE saison de plus avec à tous les niveaux de jolis matchs, de moins beaux, des frissons de bonheur ou de crainte, des coups de gueule aussi, mais surtout une grande activité qui a permis à beaucoup de monde de se côtoyer : joueurs, parents, encadrement, supporters... et contribuer ainsi à l'épanouissement de nos joueurs et à l'amélioration de Bonnut.

Bonnes vacances donc aux volleyeurs, aux basketteurs, aux gymnastes ou pelotaris et pétanqueurs qui commencent leur saison, et à bientôt !

École de basket

La pouponnière de Bonnut Sport se porte bien. C'est un groupe très dynamique qui, cette saison, a pu s'exprimer dans quelques tournois. Composé de Maéva, Angélique, Carine, Elsa, Mathilde, Lorie, Clarice, Lisa, Aurélie, Valentine et Clément, ce groupe a progressé au fil des rencontres qu'il a presque toutes remportées, même si cela n'est pas le plus important. Les entraînements dispensés tous les mardis soirs par Laurent et moi-même leur permettent d'acquérir les fondamentaux pour ces basketteurs en herbe, même si parfois il faut lever un peu la voix pour se faire entendre.

Merci aux parents pour leur soutien et leurs gâteaux.

BENOIT

Entente Bonnut-Arsague

Pour cette saison, l'équipe réserve s'est expatriée dans le championnat des Landes en s'entendant avec nos voisins d'Arsague et en y créant une équipe première leur permettant de découvrir un autre niveau de basket que celui du championnat réserve. Les joueurs ont évolué dans une poule difficile avec de bonnes équipes telles que Tilh, Vieux-Boucau ou Yzosse. Finissant 6^{es} de la poule, l'objectif de la saison prochaine est la montée, à condition d'étoffer l'équipe avec quelques recrues.

Rendez-vous à Bonnut et Arsague pour la saison 2005-2006.

DAVID DUPEBE

Benjamines

Composition de l'équipe

Morgane Laborde
Camille Poeydarrieu
Sarah Trouilh
Cindy Lagardère
Fanny Lapeyre
Chloë Lagardère
Marine Courtois
Margaux Lagardère
Coach : Christian Poeydarrieu

Saison

L'équipe n'a pu voir le jour que grâce aux renforts de Marine (Orthez), Sarah (Sallespisse), et au sur-classement de Margaux. Lors de la phase de brassage, malgré un déficit de taille, les filles vont terminer premières et invaincues (grosse agressivité défensive et rapidité feront la différence). Ce qui leur permettra de disputer le championnat excellence où sont réunies les meilleures équipes du département. Cette deuxième partie ne qualifie que les quatre mieux classées par poule pour accéder aux phases finales. Elles finiront troisièmes avec un seul match raté face à l'ogre Orthézien (et futur champion). La belle aventure s'arrêtera contre Mourenx (prétendante au titre) en quart de finale. Un début de match complètement manqué (6 à 24) ; faute à l'enjeu ? Par la suite, grâce à la détermination et à la qualité du basket pratiqué, elles feront jeu égal face à une équipe très physique et très grande. Dommage.

Superbe saison les Filles !

Appréciation du coach

Groupe sociable dans l'ensemble et très agréable à encadrer. Mais ces gon-zesses ce sont de vraies pipelettes !!!

CHRISTIAN POEYDARRIEU



Équipe première

Composition de l'équipe

Ludovic Cappa
Clément Gourdain
Éric Bonnaventure
Yannick Champnier
Benoît Laborde
Yannick Daricarrère
Stéphane Bernadiou
Pierre Hourdebaigt
François Pondelestaing
Sébastien Michel

Coach : Christian Poeydarrieu

Prépar. physique : Jean-Charles Mendiela

Saison

Même avec le retour de Ludo et le renfort de Michou, on pensait que la saison allait être dure, elle le fût !... au-delà de nos espérances. Un départ catastrophique (1V-6D), en cause le manque de cohésion collective, quelques absences et pépins physiques. Le déclic se produira à Francescas (4e) où Bonnut, bon dernier avec 8 joueurs seulement, ira s'imposer brillamment et se relancera pour la course au maintien.

2^e partie de saison bien meilleure, l'équipe bâtira ses succès à partir d'une défense intraitable et une grande volonté car elle était très souvent dominée par la taille de l'adversaire. Elle se positionnera dans le ventre mou du classement.

La fin allait être beaucoup plus difficile, est-ce un excès de confiance ?... Sûrement. Moins de présence et d'intensité aux entraînements et le groupe va retomber dans ses travers et par là-même occasion vers la zone dangereuse (3 descentes en département). Le destin se jouera sur un seul match face au BEC (Bordeaux) à Bonnut. Ce match ne restera pas dans les annales du club au niveau du jeu, mais question intensité, stress et suspense, les supporters, dirigeants, joueurs et surtout le coach allaient être servis. Un point c'est tout, mais suffisant pour le maintien ; et la 3^e mi-temps pouvait alors démarrer (les joueurs étaient beaucoup moins tétanisés que quelques heures auparavant...) l'objectif était atteint. À noter le bon travail effectué par

Jean-Charles, toujours dans la bonne humeur malgré quelques réticences par rapport à son programme de préparation. Aussi, la retraite de Yann, après 3 ans passés au club, sûrement le départ de Pierre pour la Dordogne, l'arrêt définitif de Christian en tant que coach, et que joueur (ouf !) qui complétait souvent l'équipe lors des absences. On lui cherche un remplaçant pour coacher (passion, patience, abnégation, disponibilité sont nécessaires), avis aux amateurs !...

Avec un peu plus de sérieux et d'envie, le maintien aurait dû être acquis avant. Que les joueurs retiennent la leçon pour la saison prochaine.

Appréciation du coach

Un groupe de copains tout d'abord (les bouffes après les entraînements c'est super, mais surtout quelques 3^{es} mi-temps mémorables !!!), mais il faudrait avoir la même motivation sur le terrain aux entraînements et lors des matchs.

CHRISTIAN POEYDARRIEU

Poussins

En première phase, les poussins gagnent 5 rencontres sur 8 et finissent 2^{es} de leur poule juste derrière l'US Orthez 1. Dans la seconde phase, nos jeunes pousses se retrouvent dans le championnat excellence avec les meilleures équipes du département. Avec un effectif plus important ils auraient pu mieux se défendre et remporter plus de matchs. Bravo à l'ensemble de l'équipe (Alban, Maxime, Kevin, Alexis, Mathieu, Manon, Rémy, Gatien), aux entraîneurs (Alain, Frédéric) et à tous les parents qui ont encouragé et suivi l'équipe.

Bonnes vacances à tous et à l'année prochaine.

FRÉDÉRIC LAPEYRE

Gymnastique

Cette année, la section gymnastique a regroupé toutes les semaines entre 10 et 20 adhérents, hommes et femmes.

Assidues, toutes ces personnes se sont regroupées autour d'Isabelle qui a su les motiver et leur apporter pendant une heure et demie hebdomadaire, tonicité, souplesse et détente.

Fin septembre, la gym reprend et tous les nouveaux candidats et candidates sont les bienvenus.

Yoga

Le yoga existe depuis deux ans à Bonnut. Les participants à cette discipline aimeraient trouver d'autres adeptes. Cela convient à tous les âges et apporte sérénité, souplesse et relaxation.

Bonnut Club Volley

Le BCV, club de volley loisir, compte dans ses rangs une quarantaine de joueurs et joueuses locaux dont l'âge de ses adhérents, tous joueurs, se situe dans une fourchette comprise entre 15 et 50 ans et plus.

Cette année, le club a engagé 6 équipes, 2 en hommes et 4 en mixte dans le tournoi de la Gayole qui évolue sur 3 cantons : Orthez, Arthez et Lagor.

Ces 6 équipes ont disputé près de 60 matchs tout au long de ce tournoi qui a débuté le 16 octobre et s'est terminé les 8 et 9 avril à Lanneplaa à l'occasion des finales.

Malheureusement, cette année aucune de ces six équipes ne s'est qualifiée pour les phases finales, mais les deux équipes hommes se sont tout de même classées 3^e et 4^e.

Les équipes mixtes se sont relativement bien classées en milieu de tableau.

Cette saison a été marquée par l'arrivée de quelques nouveaux qui ont apporté un peu de sang neuf au sein du groupe.

Le BCV a aussi participé cette année au tournoi de 4 x 4 à Mesplède, ainsi qu'à celui de Hagetaubin organisé à l'occasion du Téléthon.

Une dizaine de jeunes de 8 à 14 ans sont venus s'entraîner en ce début de saison, mais la motivation a disparu car il n'y avait pas de tournoi dans lequel les engager.

Le samedi 14 mai s'est déroulé à Bonnut le traditionnel tournoi de Pentecôte, qui regroupe régulièrement une quinzaine d'équipes de copains venant des environs pour se faire plaisir lors de cette journée où sport et festivités vont naturellement de pair.

Le BCV remercie tout le monde pour sa participation et son bon esprit, et particulièrement les responsables des équipes qui assument tout au long de chaque saison.

JEAN-MARC LAGOUARDE

État civil 2004

Naissances

- ★ **Sarah Kinnie** Rubat du Mérac, née le 10 février, à Orthez, fille de Céleste et de Jean-Luc.
- ★ **Léo** Hourdebaigt, né le 24 mai, à Orthez, fils de Nathalie et de Joël.
- ★ **Thaïs** Luquet, née le 30 mai, à Orthez, fille de Sabrina et de Frédéric.
- ★ **Lucie, Alexandra** Marges, née le 8 juillet, à Orthez, fille de Corinne et de Philippe.
- ★ **Enzo, Florian** Guille, né le 7 juillet, à Orthez, fils de Sandra et de Florian.
- ★ **Enzo, Pétiane** Royer, né le 24 août, à Dax, fils de Delphine et de Bertrand.
- ★ **Arthur** Depeyris, né le 31 décembre, à Orthez, fils de Céline et de Frédéric.

Mariage

- ♥ **Claire** Poltorak et **Thierry** Roland le 3 juillet, à Bonnut.

Décès

- ◆ **Jean-Marie** Larrégneste, à 83 ans, le 24 janvier, à Orthez,
- ◆ **Jean-Honoré** Depeyris, à 70 ans, le 14 mars, à Bordeaux,
- ◆ **Benjamin** Gimenez, à 81 ans, le 1^{er} mars, à Pomarez,
- ◆ **Maria-Irène** Arvieux, à 89 ans, le 23 mars, à Orthez,
- ◆ **Jeanne** Lamothe, à 90 ans, le 28 mars, à Bonnut,
- ◆ **Agnès, Mathilde** Laborde, à 91 ans, le 24 avril, à Orthez,
- ◆ **Marinette, Pierrette** Varela, à 81 ans, le 19 septembre, à Orthez,
- ◆ **Pierre, Robert** Dubrasquet, à 81 ans, le 10 novembre, à Bonnut,
- ◆ **Pierre, Jean** Maisonnave, à 73 ans, le 26 novembre, à Bonnut.

Le bonheur est dans le pré et la tondeuse aussi

Ton tonton tond ton tonton, ton tonton sera tondu

ON a de la chance, on a encore le temps de polémiquer à Bonnut... au moins, ça nous rend les longues journées plus trépidantes !

Un mystérieux individu a glissé un petit paperòt dans la boîte aux lettres de la rédactrice de la publication. Cette personne aurait pu signer d'un « Z » comme Zorro, mais a préféré ne pas se dévoiler. Dans le feu de l'action, nos coéquipières du *Paperòt*, l'autre organe municipal, ont intégré ledit article qui n'aurait jamais dû paraître étant anonyme, nous nous en excusons, ce n'est que la faute à de la trop bonne volonté.

Ce petit mot faisait valoir le droit à son écrivain méconnu d'avoir la paix des tondeuses voisines ennemies entre 13 h 30 et 15 h (?). Comme le susdit n'a pas été identifié, on ne sait si le drame se déroule au nord à l'est ou de l'autre côté, et même dans les barthes du Ger.

Venons en aux textes légaux. Il n'est nullement inscrit, à notre connaissance, dans les décrets municipaux, quelque arrêté stipulant les heures de tonte dans la journée ! Et nous pensons que notre plaignant devrait en discuter avec son proche voisin et s'arranger avec lui, au lieu de se monter en mayonnaise tout seul.

Pourtant, une loi existe et voici un texte résumé qui m'a semblé intéressant et que j'ai relevé dans un de mes magazines préférés : *100 Idées Jardin* (n° 26, été 2005, p. 8), dernièrement paru, dans un article intitulé « Brèves de plantoirs ».

« Tondeuse trop bruyante. — Toute personne utilisant des outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf cas d'intervention urgente. »

Voici le texte réglementaire au sujet du bruit. Mais certains départements ou certaines municipalités imposent des règles plus strictes encore, notamment

pour le week-end. Renseignez-vous auprès de votre mairie. Par ailleurs, en ce qui concerne les émissions sonores des tondeuses à gazon, l'arrêté du 18 mars 2002 fixe une puissance acoustique à laquelle les fabricants doivent se soumettre. Ainsi, pour les tondeuses de moins de 50 cm de largeur de coupe, cette puissance acoustique ne doit pas dépasser 96 décibels (ramenée à 93 décibels le 3 janvier 2006), entre 50 et 120 cm, cette puissance est de 100 (elle sera de 98), et au-delà de 120, elle est de 105 décibels (puis 103). Ce qui est encore très élevé ! Pour les motobineuses de moins de 15 kW de puissance (environ 20 ch), le niveau sonore à ne pas dépasser se situe à 96 décibels. »

Ceci ne regarde que la motoculture de loisir, bien entendu, les nécessités du métier de paysan imposent toutes les dérogations, surtout à Bonnut où on n'a pas que ça à faire.

J'espère que cela réglera cette triste ou comique affaire et que mes joyeux amis cesseront dorénavant de me titiller moi-même sur le sujet, me faisant croire d'être certains que c'est moi-même qui aurait écrit ce mot maudit ! Mon tempérament entier et ma façon de foncer dans le tas chaque fois que l'on me reproche quelque chose, voyez-vous, ça les rend hilares et ils ne manquent pas une occasion de me provoquer par jeu ! Heureusement qu'il y a les *Saisons de Bonnut* pour que je puisse en placer une ! S'il vous plaît, monsieur et madame Lambda, soyez sympa, ne mettez plus d'écrits non signés dans la boîte à lettre de la redac, pensez à ce que je vais endurer !

Et permettez-moi, mes amis et copains, de vous dire que vos propres comportements m'amuse beaucoup aussi, vous le savez bien, et j'en dévoile quelques-uns ci-après, tant pis pour vous ! Pensez... fils et filles de paysans que vous êtes, nés à la campagne, je dis bien « paysans », dans le sens que je veux lui donner, c'est-à-dire « les véritables

habitants du pays », sens dont le mot n'aurait jamais dû s'écarter... et ce n'est pas malséant, le mot est le bon (mes ancêtres étaient fiers de l'être), arrêtez de me dire qu'il faut préférer « agriculteur » ou « éleveur » et « agriculteur-éleveur-maisiculteur », ça m'agace, ainsi que de vous voir remplacer vos jardins par des pelouses, arracher tous les arbres, déraciner vos fruitiers — car pour vous, c'est désagréable quand les fruits tombent et vont pourrir sur vos espaces verts en attirant les frelons, vos ennemis jurés, alors qu'ils n'ont besoin que d'un peu de nourriture ! — ou que je vous vois tuer les couleuvres à coup de fusil, alors que vos grands-parents les respectaient dans leur jardin parce qu'elles mangeaient les mulots et les saletés ! Et quand je vous vois avaler des granulés homéopathiques pour une petite piqûre d'abeille ! Vous pouvez aussi bien frotter la blessure avec du plantain ou du vinaigre. Vous ne vivez plus dans des fermes, mais dans des « exploitations agricoles », les fermes sont maintenant vendues chèrement aux gens retraités qui viennent de la ville, et qui entourent celles-là de massifs de fleurs et de surfaces engazonnées.

Je me souviens de quand j'allais, il n'y a pas si longtemps de ça pour moi, à pied à l'arrue de Mannes avec ma mère pour aller voir Marthote et le Grand Poulot, j'aurais aimé avoir, comme eux, des poules qui rentrent dans la cuisine et qui agrémentent de leurs laissées le trottoir bordé de fleurs, et après m'asseoir sur les marches, sur un sac de chanvre à tout faire, croquant de belles petites pommes appelées « bec-de-lièvre » et qu'il n'y avait pas chez moi... en regardant les canetons « bi-bi-biou... » passer dans l'herbe haute et dans les trous d'eau cascante que leur mère leur apprenaient à chuquer. Tout en progressant vers le futur, on pourrait encore admirer ces petits moments de bonheur, non ?

COLETTE LAMAISON

